

REUNION DU 6 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le six avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : *Le 30 mars 2018*

Présents : Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX, M. FREULON, Mme ALLARD, M. BOURGEAU, Mme PLANCHENAULT, M. BARBOT Henri, Mme BRUNET, Mme PITON, M. MEIGNAN, Mme LOUIS-FRANÇOIS.

Absents excusés : M. BARBOT Pierrick, M. STEPNIIEWSKI

Secrétaire de séance : M. FREULON Arnaud

A- COMMUNE

BUDGET ASSAINISSEMENT

a) COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 33 276.87 €

Recettes : 63 583,64 €

Résultat de l'exercice : 30 306.77 €

Résultat antérieur de l'exercice : 12 905.88 €

Excédent de clôture : 43 212.65 €

Investissement

Dépenses : 12 085.90 €

Recettes : 47 188.34 €

Résultat de l'exercice : 35 102.44 €

Résultat antérieur de l'exercice : 10 927.21 €

Résultat de clôture : 46 029.65 €

Restes à réaliser : 20 000 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES

a) COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 29 827.10 €

Recettes : 32 009.75 €

Résultat de l'exercice : 2 182.65 €

Résultat antérieur de l'exercice : 1 745.47 €

Excédent de clôture : 3 928.12 €

Investissement

Dépenses : 7 968.34 €
Recettes : 5 556.27 €
Résultat de l'exercice : - 2 412.07 €
Résultat antérieur de l'exercice : 21 365.79 €
Excédent de clôture : 18 953.72 €
Restes à réaliser : 220.00 €

c) AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de
18 953.72 euros en section d'investissement
3 928.12 euros en section de fonctionnement
soit un résultat de 22 881.84 euros

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 220 €

Le Conseil d'Administration décide d'inscrire au budget de l'exercice 2018 :

001 Résultat d'investissement reporté 18 953 euros
002 Résultat de fonctionnement reporté 3 928 euros

d) BUDGET PRIMITIF 2018

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à
31 560 € pour la section de fonctionnement
et à 25 663 € pour la section d'investissement

**BUDGET LOTISSEMENT
« POITEVINIERE »**

a) COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 0.00 €
Résultat de l'exercice : 0,00 €
Résultat antérieur de l'exercice : 0,00 €
Excédent de clôture : 0.00 €

Investissement

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 0.00 €
Résultat de l'exercice : 0.00 €
Résultat antérieur de l'exercice : - 236 275.96 €
Résultat de clôture : - 236 275.96 €

c) BUDGET PRIMITIF 2018

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à
307 281 € pour la section de fonctionnement
et à 482 752 € pour la section d'investissement

BUDGET COMMUNAL

a) COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses : 514 042.84 €
Recettes : 615 071,39 €
Résultat de l'exercice : 101 028.55 €
Résultat antérieur de l'exercice : 425 037.20 €

Excédent de clôture : 526 065.75 €

Section Investissement

Dépenses : 150 415.64 €
Recettes : 77 757.25 €
Résultat de l'exercice : - 72 658.39 €
Résultat antérieur de l'exercice : 181 531.50 €

Résultat de clôture : 108 873.11 €

Restes à réaliser : 60 650,00 €

c) AFFECTATION DES RESULTATS

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

108 873.11 € en section d'investissement

526 065.75 € en section de fonctionnement

soit un résultat de 634 938,86 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 406 770 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 60 650 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'inscrire au budget de l'exercice 2018 :

108 873 € au 001 Résultat d'investissement reporté

526 065 € au 002 Résultat de fonctionnement reporté

d) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DÉCIDE d'augmenter le produit fiscal de 1 % et de voter les taux d'imposition de l'année 2018 des trois taxes directes locales ci-dessous :

Taxe d'habitation : 15.99 %

Taxe Foncière (Bâti) : 22.47 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 44.10 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

e) BUDGET PRIMITIF 2018

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à

1 123 202 € pour la section de fonctionnement

et à 844 153 € pour la section d'investissement

B- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS

Monsieur MEIGNAN Antoine Conseiller Municipal donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Eau Assainissement ».

Madame BRUNET Françoise Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Culture Bibliothèque ».

C- QUESTIONS DIVERSES

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 62, sise 3, ruelle du Port au Liage.

VIE ASSOCIATIVE

La commission propose de mettre un trombinoscope composé de photos d'identité des Conseillers Municipaux sur le site de la Commune.

Les élus sont invités à donner leur photo le 26 avril, date de la prochaine réunion du Conseil.